



DELIBÉRATION N°107
CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUILLET 2023

DEL 2023.07.05/107

Thème :

TRAVAUX

Objet :

**Av. Jean
MOULIN /Passerelle
piétons- cycles
franchissant la
Durance : lancement
de la procédure
d'enquête publique
préalable à la DUP**

Convocation :

Date : 28/06/2023

Affichage : 28/06/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 22

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 32

Le **mercredi 05 juillet 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Catherine VALDENNAIRE, André MARTIN, Émilie DESMOULINS-GENOUX, Jean-Marc CHIAPPONI, Christian JULLIEN, Claire BARNÉOUD, Patrick MICHEL, Corinne ASCHETTINO, Hervé BOULAIS, Marie SOUBRANE, Renaud PONS, Yoann LAGIER, Stéphane SIMOND, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Élisa FAURE donnant pouvoir à Éric PEYTHIEU
Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Christian FERRUS donnant pouvoir à Patrick MICHEL
Maud GADÉ donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Maryse XAUSA-FRANÇOIS donnant pouvoir à Émilie DESMOULINS
René MICHEL donnant pouvoir à Yoann LAGIER
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Thomas SCHWARZ
Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Corinne ASCHETTINO
Christophe OSTI donnant pouvoir à Alexis LALANNE
Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

Absents excusés :

Élisa FAURE, Michèle SKRIPNIKOFF, Christian FERRUS, Maud GADÉ, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, René MICHEL, Corinne FAURE-BRAC, Annie ASTIER-CONVERSET, Christophe OSTI, Aïcha CHERIF.

Absent :

Sandrine CORDIER

Secrétaire de séance :

Émilie DESMOULINS-GENOUX

AR Prefecture

005-210500237-20230705-2023_07_107-DE

Reçu le 12/07/2023

Publié le 12/07/2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment ses articles L. 1, L. 110-1, L. 121-1 et s., L. 131-1 et s. et R. 111-1 et s. ;
- CONSIDERANT** que le projet de passerelle traversant la Durance, intégré au projet de Voie Verte de l'Avenue Jean Moulin d'une part et au projet de la Via Guisane d'autre part, est un équipement à vocation touristique et économique inscrit au schéma régional de la Véloroute V862 « La Durance à Vélo » ;
- CONSIDERANT** que ce projet contribue à l'aménagement du territoire en favorisant les modes actifs de déplacement ;
- CONSIDERANT** l'attractivité touristique d'un itinéraire cyclable en site propre, adapté à tous les publics ;
- CONSIDERANT** les échanges infructueux avec les copropriétaires de la parcelle AL 433 pour l'acquisition de l'emprise nécessaire à ce projet d'utilité publique,
- CONSIDERANT** par conséquent la nécessité de solliciter Monsieur le Préfet des Hautes Alpes l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire en vue de l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de ce projet par la Ville ;
- CONSIDERANT** les travaux de la commission « Environnement, Transports, Déplacements et Travaux » réunie le 03/07/2023 ;

AR Prefecture

005-210500237-20230705-2023_07_107-DE

Reçu le 12/07/2023

Publié le 12/07/2023

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- De solliciter de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe sur le territoire de la Ville de Briançon en vue de l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation du projet susmentionné,
- D'autoriser Monsieur le Maire à mener, en concertation avec Monsieur le Préfet des Hautes Alpes, la procédure administrative de l'expropriation pour cause d'utilité publique et à signer tous documents relatifs à la constitution des dossiers soumis à enquête publique et à enquête parcellaire,
- D'autoriser Monsieur Le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

TRAVAUX DEL 2023.07.05/107

PUBLIÉE LE : **12 JUIL. 2023**

Le Maire,

Arnaud MURGIA

